



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 14 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	9

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le huit avril deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, G. SORBA, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, M.L. VOLAND, C. FREMY, M. CUTILLO, S. ROCHEZ, P. VIDALOU.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par J. GERARD, J.P. VENTURINI représenté par Y. FALCHI, D. BARBIER représentée par M. GUILLET, A.L. FALQUERO représentée par G. SORBA, A. RUBIOLO représentée par C. FREMY, M. SOONEKINDT représenté par M. CUTILLO, P. BUISSON-BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, C. BARRIERE représentée par P. VIDALOU, C. MARTIN.

M. CUTILLO a été élu secrétaire.

N° 2022-033

Création de l'AP/CP n°6 - Extension du garage des services techniques - sur le budget de la Commune

- VU les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,
- VU l'article L263-8 du code des juridictions financières relatif aux modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des AP/CP,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Considérant la commission des finances en date du 08 avril 2022.

AP/CP n°6 : Extension du garage des Services techniques

Considérant l'augmentation de la population communale et de l'importance de leurs missions, les services techniques ont besoin de plus de volumes de stockage, et d'espace de travail administratif plus importants.

Il est donc prévu de construire deux volumes autour du bâtiment principal des services techniques :

- Un espace de stockage sur la face ouest (incluant un local pour le CCFF)
- Un espace administratif, qui accueillera l'ensemble des administratifs des services techniques

Montant de l'Autorisation de programme (AP)

La présente AP/CP n°6 concernent uniquement l'extension du bâtiment pour les bureaux administratifs.

Montant des Crédits de paiement (CP)

CP 2022	CP 2023	2024
50.000 €TTC	300 000 €TTC	50 000 €TTC

Planning

Pour des raisons de caducité de subventions de la Métropole, il est nécessaire de lancer l'opération rapidement. Il est prévu que les travaux soient terminés fin 2023, et que les derniers paiements aient lieu en 2024.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De valider la création de l'AP/CP n°6 « Extension du garage ST » sur l'opération n°609 du budget principal de la commune, selon les termes présentés ci-dessus.
- De s'engager à reprendre les termes de cette AP/CP n°6 sur le budget 2023 et 2024, et d'y prévoir les reports de ces crédits, ou si nécessaire de prendre une délibération modifiant la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 26 AVR. 2022
Affiché le : 26 AVR. 2022

